

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**12 MARS 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 mars 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les Conseillers Marc-André Savaria, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Brigitte Collin sous la présidence de madame la mairesse suppléante Lyne Beaulieu.

Absences : Monsieur le maire Martin Dampousse
Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Sont également présents : Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *conseillère juridique et greffière adjointe*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Question sur la publication des avis publics dans les journaux
- Précision des autorisations de construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2018-077 Approbation procès-verbal
Séance générale 5 février 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 février 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-078 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 12 février 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 12 février 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-079 Procès-verbal de correction
Séance générale du 13 novembre 2017**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2017-444.

ADOPTÉE.

2018-080 Approbation des comptes - Février 2018

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de février 2018 :

Fonds d'administration :	1 765 934.40 \$
<i>(Chèques numéros 28030 à 28289, paiements par débit direct et paiements électroniques, chèques 28107 et 27885 annulés)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	404 701.52 \$
<i>(Chèques numéros 2792 à 2799 paiements par débit direct)</i>	

Certificat du trésorier numéro 3055

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2018-10 Règlement 631-37 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes C et F - Section loisirs activités ville

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-37 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes C et F - Section loisirs activités ville.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-11 Règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement.

2018-081 Adoption – Premier projet de règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2018-12 Règlement 874 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 874 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2018-082 Adoption – Règlement 534-66 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement au stationnement de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-66 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement au stationnement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE.

2018-083 Adoption – Règlement 808-5 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 808-5 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

ADOPTÉE.

2018-084 Adoption – Règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222.

ADOPTÉE.

2018-085 Adoption – Règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A)

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A).

ADOPTÉE.

**2018-086 Adoption premier projet - PPCMOI 2017-122
Aménagement d'un 4e logement dans le bâtiment principal
146-150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un 4e logement dans le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-08 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-122 concernant l'aménagement d'un 4e logement dans le bâtiment principal sis au 146 à 150, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans de Martin Desgagné, architecte, dossier « travaux de transformation majeure » en date du 13 décembre 2017.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- le nombre de logements projeté est de 4 alors que le règlement prévoit un nombre maximal de 3 logements dans la zone (grille des usages et normes H-631);
- La marge avant est de 50 cm alors que le règlement prévoit une marge avant minimale de 2 mètres (grille des usages et normes H-631);
- Les marquises sont situées à moins de 30 cm de la ligne avant du terrain alors que le règlement prévoit une distance minimale de 30 cm par rapport à la ligne avant (article 108).

ADOPTÉE.

**2018-087 Adoption premier projet - PPCMOI 2018-007
Permettre la construction de deux bâtiments principaux
125, rue Jean Coutu et 1595, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre la construction de deux bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-09 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-007 concernant la construction de deux bâtiments principaux ainsi que leur occupation sis au 125, rue Jean Coutu et au 1595, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, dossier « 2017-437 » en date du 25 janvier 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- usage « I1-01-08 Transformation de fruits, légumes ou autres produits alimentaires non autrement listés » sur une superficie maximale de 1 115 m² sis au 1595, boul. Lionel-Boulet alors que cet usage n'est pas autorisé à la grille des usages et normes I-222;
- usage « I1-06-01 Préparation, conditionnement ou transformation de la viande, du poisson ou des fruits de mer, saufs les abattoirs » pour des produits de volaille uniquement et dont la transformation ne génère pas de résidus sur une superficie maximale de 1 860 m² sis au 125, rue Jean Coutu alors que cet usage n'est pas autorisé à la grille des usages et normes I-222;
- marge arrière à 12 mètres alors que le règlement prescrit une marge arrière minimale de 15 mètres (grille des usages et normes I-222);
- bâtiment principal dont le COS est de 6 % alors que le règlement prescrit un COS minimal de 10 % (grille des usages et normes I-222);
- aménagement de 5 entrées charretières alors que le règlement prescrit un maximum de 4 entrées (article 276);
- largeur de la bande gazonnée le long de la ligne latérale et arrière de 30 cm alors que le règlement prescrit une largeur minimale de 1 mètre (article 290);
- localisation de cases de stationnement à moins de 5 mètres d'une ligne de rue (article 279);
- localisation de l'entreposage à 3 mètres de la ligne de rue alors que le règlement prescrit qu'il doit être à plus de 5 mètres (article 284);
- localisation d'une clôture à 3 mètres d'une ligne de rue alors que le règlement prescrit une distance minimale de 5 mètres (article 266).
- Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

ADOPTÉE.

**2018-088 Adoption premier projet - PPCMOI 2018-012
Aménagement d'un service de location de véhicules
555, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un service de location de véhicules;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-10 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-007 concernant l'aménagement d'un service de location de véhicules sis au 555, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, dossier « 2017-451 » en date du 5 février 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Permettre l'exercice de l'usage « C7-01-07 Service de location de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneige ou véhicules hors route », malgré la grille des usages et normes C-229;
- Permettre de l'entreposage extérieur malgré grille des usages et normes C-229;

L'aire d'entreposage devra respecter l'aire identifiée au plan précité. L'aire d'entreposage représente une superficie de 175 m² et est située en cours latérale droite. Les clôtures ceinturant l'entreposage devront être opaques. La clôture existante le long de la ligne avant et de la ligne avant secondaire devra être retirée. Les aménagements paysagers devront être bonifiés afin de respecter la réglementation municipale par rapport au nombre d'arbres.

ADOPTÉE.

**2018-089 Appel de la décision du Comité de démolition
Immeuble 2516, chemin Jean-Paul-Choquet**

CONSIDÉRANT l'appel déposé le 26 janvier 2018 par le requérant de la décision du Comité de démolition concernant son immeuble du 2516, chemin Jean-Paul-Choquet (règlement 668, article 3.15);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer la décision des membres du Comité de démolition rendue le 26 février 2018, soit de refuser la démolition de la résidence existante sur le lot 309-P.

ADOPTÉE.

**2018-090 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-125
Transformation du bâtiment principal
2-4, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation positive conditionnelle majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-02-11 du 14 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-125 afin de permettre les transformations prévues à la phase I c'est-à-dire :

- sur le côté latéral droit, l'ajout d'une porte à l'étage, l'aménagement d'un nouvel escalier et travaux connexes afin de permettre l'accessibilité de l'étage par l'extérieur;
- sur le mur arrière, permettre le déplacement et les modifications des ouvertures, permettre la construction de 2 nouveaux perrons;
- repeinturer le revêtement extérieur des murs à la couleur choisie.

Le tout, tel que présenté aux plans de Nathalie Poirier, architecte, dossier 180102, en date du 31 janvier 2018 et sans ajout de conditions.

Le bâtiment est sis au 2-4, rue Sainte-Anne sur les lots 46-1 et 46-2 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-091 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-013
Permettre le remplacement d'une section de la toiture du bâtiment principal
267, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-02-15 du 14 février 2018;

CONSIDÉRANT cependant l'octroi d'un PIIA par la résolution 2006-410 permettant d'installer le matériel demandé en bardeau d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-013 afin de permettre le remplacement d'une section de la toiture du bâtiment principal (partie d'origine) afin d'installer du bardeau d'asphalte, le tout, tel que présenté aux plans déposés par le propriétaire le 16 novembre 2017.

Le bâtiment est sis au 267, rue Sainte-Anne sur le lot 94 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Madame la mairesse suppléante invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2018-092 Usage conditionnel 2017-124
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement d'un logement complémentaire
129, rue de la Tenure

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 129, rue de la Tenure;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 20 février 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-01-03 du 17 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2017-124 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire prévu au projet d'agrandissement du bâtiment principal sis au 129, rue de la Tenure, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Serge Darsigny, dossier n° 929-3518 en date du 14 décembre 2017.

ADOPTÉE.

**2018-093 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ
Aliénation d'une partie de propriété et utilisation autre qu'à des fins agricoles**

Considérant la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles et d'aliénation du lot 8-P au cadastre de la Paroisse de Varennes, afin de le vendre à Monsieur Hubert Jodoin;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie le demande d'autorisation afin de permettre l'aliénation du lot 8-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Cette résolution remplace la résolution 2018-037 adoptée par le conseil municipal le 8 janvier 2018.

ADOPTÉE

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-094 Services professionnels - Réaménagement de l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le réaménagement de l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 27 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Comeau Experts-Conseils, pour les services professionnels pour le réaménagement de l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du boulevard Lionel-Boulet, au

montant de 56 280.26 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 872.

Ces dépenses sont affectées au règlement d'emprunt 872.

Certificat du trésorier numéro 3057

ADOPTÉE.

2018-095 Services professionnels - Construction d'une rue industrielle

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la construction d'une rue industrielle;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 6 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Conseil Génipur inc., pour les services professionnels pour la construction d'une rue industrielle, au montant de 146 075.74 \$ taxes incluses.

Ces dépenses sont affectées au règlement d'emprunt 862.

Certificat du trésorier numéro 3060

ADOPTÉE.

2018-096 Production de plantes annuelles 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la production de plantes annuelles 2018;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 22 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Les jardins W.G. Charlebois, pour la production de plantes annuelles 2018,

selon sa soumission du 20 février 2018, pour un montant total de 18 068.88 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3054

ADOPTÉE.

2018-097 Fourniture de vêtements de travail pour 2018 avec option de reconduction pour 2 ans, 2019-2020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de vêtements de travail pour 2018 avec option de reconduction pour 2 ans, 2019-2020;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Uniformes Moderna, pour la fourniture de vêtements de travail pour 2018 avec option de reconduction pour 2 ans, 2019-2020, selon sa soumission du 13 février 2018, pour un montant total de 28 034.54 \$ taxes incluses pour 2018.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3058

ADOPTÉE.

2018-098 Acquisition de deux véhicules utilitaires sport hybrides 2018 neufs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires sport hybrides 2018 neufs;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 8 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Chassé Toyota, pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires sport hybrides 2018 neufs, selon sa soumission du 8 mars 2018, pour un montant total de 126 472.48 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3061

ADOPTÉE.

**2018-099 Appel d'offres services professionnels - Ingénierie et laboratoires
Approbation des critères de qualité pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour les contrats d'appel d'offres de services professionnels, en ingénierie et laboratoires, pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

**2018-100 Appel d'offres services professionnels
Nouvel itinéraire de transport lourd pour les carrières
Approbation des critères de qualité**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels pour le nouvel itinéraire de transport lourd pour les carrières.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-101 Entente d'aide limitée – Centre musical Haute Gamme (9180-8659
Québec inc.)
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide limitée à intervenir entre Centre musical Haute Gamme (9180-8659 Québec inc.) et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-102 Acte de servitude – 9146-0303 Québec inc., Construction Jasmont (2015) inc. et les propriétaires des lots 71-62 et 71-63
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre 9146-0303 Québec inc., Construction Jasmont (2015) inc., les propriétaires des lots 71-62 et 71-63 et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-103 Convention d'achat-vente - Investissements Marie-Victorin VLL limitée
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre Investissements Marie-Victorin VLL limitée et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-104 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes; tel protocole d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-105 Entente du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Varennes souhaite joindre à nouveau l'Union des

municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intitulée « Entente du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques » jointe à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-106 Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy, la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), la Ville de Contrecoeur, la municipalité de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la municipalité de Verchères et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-107 Directeur du Service des finances et trésorier, chef de division comptabilité et trésorier adjoint
Effets bancaires
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le titulaire de ces postes à signer les chèques et autres effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Rémi Dubois, directeur du Service des finances et trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Varennes tous les chèques et effets bancaires.

Que madame Tania Tremblay, chef de division comptabilité et trésorière adjointe, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Varennes tous les chèques et effets bancaires en l'absence du trésorier.

ADOPTÉE.

**2018-108 Chèques, effets négociables et autres instruments de paiement
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la résolution 2012-357 soit amendée par le remplacement de son annexe par celle annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2018-109 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de
l'Électrification des Transports
Autorisation pour l'installation de bollards de protection de la piste
cyclable sur la route 132, à l'intersection de la montée de la Baronnie**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signaler de façon adéquate aux utilisateurs de la route 132 et de la montée de la Baronnie la présence de la route verte, piste cyclable intermunicipale, près de l'intersection de ces routes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une requête soit adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec afin d'autoriser l'installation de bollards de protection de la piste cyclable sur la route 132, à l'intersection de la montée de la Baronnie.

ADOPTÉE.

**2018-110 Frais pour la gestion des carrières et sablières 2017
Autorisation de dépenses au Fonds des carrières et sablières**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de la MRC Marguerite-D'Youville au montant de 16 853.33 \$ pour les frais de la gestion des carrières et sablières pour l'année 2017.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

ADOPTÉE.

**2018-111 Émission d'obligations 3 700 000 \$ - 27 mars 2018
Adjudication**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 663, 667, 693, 766, 772, 738, 834, 849 et 860, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 mars 2018, au montant de 3 700 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98.69300	189 000 \$	1.85000 %	27 mars 2019	2.78082 %
		194 000 \$	2.05000 %	27 mars 2020	
		199 000 \$	2.25000 %	27 mars 2021	
		205 000 \$	2.40000 %	27 mars 2022	
		2 913 000 \$	2.50000 %	27 mars 2023	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.60500	189 000 \$	1.80000 %	27 mars 2019	2.79843 %
		194 000 \$	2.00000 %	27 mars 2020	
		199 000 \$	2.20000 %	27 mars 2021	
		205 000 \$	2.40000 %	27 mars 2022	
		2 913 000 \$	2.50000 %	27 mars 2023	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98.69760	189 000 \$	1.90000 %	27 mars 2019	2.82570 %
		194 000 \$	2.10000 %	27 mars 2020	
		199 000 \$	2.25000 %	27 mars 2021	
		205 000 \$	2.40000 %	27 mars 2022	
		2 913 000 \$	2.55000 %	27 mars 2023	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98.27483	189 000 \$	1.80000 %	27 mars 2019	2.82611 %
		194 000 \$	1.95000 %	27 mars 2020	
		199 000 \$	2.15000 %	27 mars 2021	
		205 000 \$	2.30000 %	27 mars 2022	
		2 913 000 \$	2.45000 %	27 mars 2023	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 700 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le

protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE.

**2018-112 Émission d'obligations 3 700 000 \$ - 27 mars 2018
Concordance et courte échéance et de prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 700 000 \$ qui sera réalisé le 27 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
663	18 200 \$
667	193 700 \$
693	466 200 \$
693	794 255 \$
766	90 500 \$
772	69 300 \$
738	334 945 \$
834	350 400 \$
849	450 000 \$
849	332 500 \$
860	600 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 667, 693, 772, 738, 834, 849 et 860, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes avait le 26 mars 2018, un emprunt au montant de 1 635 000 \$, sur un emprunt original de 2 375 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 663, 667, 693, 766 et 772;

ATTENDU QUE, en date du 26 mars 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 27 mars 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 663, 667, 693, 766 et 772;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13261
2020, BOUL. RENE GAULTIER
VARENNES, QC J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 667, 693, 772, 738, 834, 849 et 860 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 27 mars 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 663, 667, 693, 766 et 772, soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉE.

**2018-113 Déléation du Conseil
Régie intermunicipale de la Gare de Sorel**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse soit nommé à titre de représentant et madame la conseillère Lyne Beaulieu à titre de substitut du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel à compter des présentes.

ADOPTÉE.

2018-114 Radiation de comptes 2017 - Facturation diverse

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier en date du 23 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la radiation des soldes, joints en annexe des présentes, aux livres comptables de la Ville de Varennes en 2017.

ADOPTÉE.

2018-115 Transferts budgétaires 2017 et 2018

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 31 440 \$ pour 2017 et de 80 000 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 5 mars 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

2018-116 Acquisition - Logiciel de gestion incendie Bee-On

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 9 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du logiciel Bee-On pour la gestion en sécurité incendie au montant de 12 810 \$ plus taxes.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2018.

Certificat du trésorier numéro 3047

ADOPTÉE.

**2018-117 Compensation
Travaux nécessaires en lien avec l'intersection de la route 229 et la rue Jean Coutu**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 21 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYE par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 173 957.18 \$ taxes incluses en compensation pour la compagnie ABB en lien avec la construction d'un nouveau massif souterrain servant à l'alimentation électrique de ladite entreprise.

Cette dépense est affectée au règlement 796.

Certificat du trésorier numéro 3051

ADOPTÉE.

**2018-118 Contribution
Travaux de réfection de la rue Michaël-Faraday**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale Varennes-Sainte-Julie pour la réfection de la rue Michaël-Faraday;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYE par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 317 172 \$ plus taxes relativement à l'entente de partage des coûts des travaux de réfection de la rue Michaël-Faraday.

Cette dépense est imputable à l'exercice budgétaire 2017 et sera financée par une affectation de surplus de la Ville.

Certificat du trésorier numéro 3056

ADOPTÉE.

**2018-119 Modification contractuelle
Plans, devis et surveillance – Aménagement parc du Pré-Vert**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 40 000 \$ plus taxes au contrat de Projet Paysage inc.

Cette dépense est imputable au règlement 832.

Certificat du trésorier numéro 3062

ADOPTÉE.

2018-120 Politiques reconnaissances - Classification des organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la liste de reconnaissance des organismes incluant leur classification, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2018-121 Service de sécurité incendie - Abolition du poste de chef aux opérations temps partiel, création poste chef aux opérations à temps complet

CONSIDÉRANT qu'une gestion approfondie des activités quotidiennes au niveau de la caserne est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'abolition du poste de chef aux opérations à temps partiel et approuve la création d'un poste de chef aux opérations à temps complet.

ADOPTÉE.

**2018-122 Prime - Conseillère en gestion financière
Service des finances**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde une prime de 5 % qui s'ajoutera à la rémunération actuelle de la conseillère en gestion financière au Service des finances rétroactivement au 8 janvier 2018 jusqu'au 1^{er} juin 2018. Une évaluation de la situation sera effectuée afin de reconduire ou non ladite prime pour une période déterminée.

ADOPTÉE.

**2018-123 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 7 mars 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Comptes à radier
- Prime versée à la conseillère des finances
- Servitude de non déboisement pour le projet Eau Boisé
- Déneigement rues Michel-Messier et Frontenac
- Mise en service de la SÉMECS
- Mise à jour du site Internet et des moyens de communication à la population
- Transmission des projets de résolution dans les ordres du jour
- Développement du TOD
- Réfection des passages à niveau ferroviaires
- Financement des travaux de cours d'eau
- PPCMOI 146-150, Sainte-Anne
- PIIA 2-4 et 267 rue Sainte-Anne

- Diffusion des séances sur le site Internet de la Ville
- Règlementation sur les feux de foyer extérieurs
- Itinéraires pour le transport généré par la carrière
- Légalisation du cannabis dans les lieux publics

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse suppléante lève l'assemblée à 21 h 47.

La mairesse suppléante,

*La conseillère juridique et greffière
adjointe,*

Lyne Beaulieu

Me Johanne Fournier, OMA